



Pandémie et entreprises françaises, l'aventure commence.

L'inévitable récession que devrait connaître l'économie mondiale en 2020 avec une production en recul de 1,3% amène la COFACE à prédire le 6 avril dernier une augmentation de 25% des défaillances d'entreprises.

Emmanuel Macron s'est certes engagé à instaurer les mesures nécessaires afin d'éviter les faillites "*quoiqu'il en coûte*", les défaillances vont connaître une inévitable courbe ascendante.

En effet, malgré tout un arsenal de mesures présentées, tout d'abord la garantie des prêts bancaires par l'État (300 milliards), déjà sollicités par plus de 100 000 entreprises ; mais aussi la prise en charge du chômage partiel, concernant une entreprise du secteur privé sur quatre (aujourd'hui 8 millions de salariés pour 473 000 sociétés). Dernière aide majeure en date sollicitée par près de 1 million de petites entreprises, le fonds de solidarité (aide de 1 500€ minimum en cas de forte baisse du CA sur mars).

Judiciairement parlant, le délai pour se déclarer en dépôt de bilan est allongé à 3 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire (contre 45 jours initialement). Cette dernière mesure vise à permettre aux sociétés de bénéficier du redémarrage de l'économie. Notons que les plans de sauvegarde et de redressement pourront être prolongés.

Enfin, l'ensemble des entreprises peuvent bénéficier d'un report du paiement des charges sociales et fiscales.

Or, pour beaucoup de spécialistes, ces mesures sont purement transitoires et risquent de décaler le risque économique à la fin de l'état sanitaire, soit de façon paradoxale lors du redémarrage l'activité.

Malgré les dernières annonces présidentielles du lundi 13 avril, le calendrier du déconfinement comporte encore aujourd'hui de nombreuses zones d'ombre, il est difficile pour les entreprises de faire des projections.

Une évidence apparaît aujourd'hui : c'est lorsque la demande sera au rendez-vous que les entreprises auront besoin de trésorerie, de fonds de roulement. Les différentes mesures précédemment citées reportent majoritairement le risque financier à un moment où les entreprises devraient pouvoir se concentrer sur une relance salvatrice.

Les difficultés risquent alors d'être décalées à l'été ou à l'automne.

Ainsi, une véritable épée de Damoclès se positionne lentement mais sûrement au-dessus des têtes de centaines de milliers d'entrepreneurs, pourtant convaincus aujourd'hui d'œuvrer à la survie de leurs structures.

JULIEN TURCZYNSKI



Avocat et fondateur du cabinet DTA, spécialiste en procédure collective et restructuring d'entreprise.

"Le Gouvernement français fait le job en multipliant les annonces et mesures visant à rassurer les chefs d'entreprises, or viendra le moment de la reprise et de la concurrence.

Des difficultés ignorées ou invisibles, intrinsèques à certaines entreprises s'abattront sur les plus fragiles d'entre elles, faute d'anticipation, conseil et accompagnement.

Nous saluons les mesures exemplaires initiées par le Gouvernement français et sommes conscients qu'elles constituent un privilège envié de par le monde.

Nous vivons justement dans un monde concurrentiel.

L'État tient aujourd'hui le premier rôle dans cette crise sans précédent, on se tourne vers la puissance publique dans un contexte d'inamovibilité forcée.

Demain, l'entreprise sera à nouveau lâchée dans le grand bain, des spécialistes chevronnés sont et seront plus que jamais sur le pied de guerre pour assurer pleinement leur rôle de conseil auprès des entreprises françaises."

Professionnel reconnu du secteur de la restructuration des entreprises, **Julien Turczynski**, vous propose d'échanger sur les deux outils à la disposition des entreprises les plus fragiles :

- Le mandat ad hoc et/ou conciliation (adaptées pour régler des difficultés à court/moyen terme)
- La sauvegarde (adaptée à une restructuration à long terme de l'entreprise concernée)

>> DOCS DISPONIBLES

CONTACT MEDIAS

Aodren INFANTE
ADN Stratégie
07 64 38 66 88

aodren.infante@adn-strategie.com